

## Politique sur le journalisme professionnel de Gymnastique Canada

Gymnastique Canada s'efforce d'offrir un environnement de travail professionnel aux journalistes qui couvrent ses activités. Les membres accrédités des médias doivent contribuer à protéger l'intégrité de l'espace et de l'environnement de travail en acceptant et en signant la politique sur le journalisme professionnel.

1. L'accréditation des médias est réservée aux représentants de la presse et est accordée à la discrétion de Gymnastique Canada. Aucune accréditation n'est délivrée aux commanditaires ou à leurs représentants.
2. Les membres accrédités ont accès aux zones des médias dans le seul but d'exercer leurs fonctions de journaliste. Ils ne sont pas autorisés à promouvoir nos activités dans d'autres médias ou à diffuser du matériel publicitaire dans une zone réservée aux médias sans avoir obtenu la permission du personnel de Gymnastique Canada.
3. Tous les médias doivent respecter l'environnement de travail de leurs collègues en maintenant une atmosphère paisible et professionnelle dans la salle de travail et la tribune des médias.
4. Les personnes qui travaillent dans la section des médias ne doivent pas applaudir, siffler ou lancer des encouragements pendant les compétitions. C'est une règle solidement établie qui a été acceptée par les journalistes professionnels de l'Amérique du Nord il y a plusieurs décennies.
5. Les membres accrédités des médias ne doivent pas demander aux athlètes de signer des autographes ou de se faire photographier avec eux sur les lieux d'une compétition.
6. Les journalistes et les photographes indépendants ne peuvent être accrédités que s'ils ont une affectation précise.
7. Les représentants des médias Web et radiotélévisés doivent signer l'entente régissant la couverture Web et radiotélévisuelle des activités de Gymnastique Canada en plus de la politique mentionnée dans le présent document.
8. L'utilisation à des fins non éditoriales ou commerciales de photos, documents audio, films, enregistrements, images numériques ou croquis des activités de Gymnastique Canada est interdite sans autorisation préalable.
9. Les représentants des médias ne peuvent observer que les séances d'entraînement sur le podium désignées; toutes les autres séances d'entraînement leur sont fermées.
10. Les estrades des athlètes ainsi que les gymnases d'exercice et d'échauffement sont interdits au public et aux membres accrédités des médias. Les entrevues doivent avoir lieu dans les zones désignées ou être organisées à l'avance.
11. Les photographes et les vidéastes en action dans les gymnases ne peuvent communiquer verbalement ou par signes avec les athlètes ou les entraîneurs pendant les compétitions.
12. Les heures d'ouverture et d'accès aux installations sont affichées dans la salle des médias. Ce sont les seules heures où la présence des médias est autorisée.

**Gymnastique Canada se réserve le droit de faire respecter les règles ci-dessus, au besoin en révoquant ou en suspendant votre accréditation. Si vous avez des questions sur les dispositions de la présente politique, veuillez contacter :**

Julie Forget

Directrice, communications et marketing

Gymnastique Canada

Tél. : 613-748-5637, poste 233

Cell. : 819-210-2064

Courriel : [jforget@gymcan.org](mailto:jforget@gymcan.org)

**Signature :**

**Nom en caractères d'imprimerie :**

**Média :**

**Date :**